

## **40 % des apprentis employés de commerce terminant leur apprentissage se retrouvent sans emploi de durée indéterminée**

**La situation des apprentis sortant d'apprentissage en Suisse reste précaire : 60 % des apprenti(e)s ont trouvé un emploi de durée indéterminée, 40 % d'entre eux n'ont que des postes de durée déterminée, un stage ou sont au chômage. Ce sont les résultats officiels d'une enquête réalisée par la Société suisse des employés de commerce.**

L'enquête de la Société suisse des employés de commerce réalisée mi-novembre en Suisse auprès des apprentis sortant de l'apprentissage d'employé de commerce fait ressortir une situation claire : 60 % ont un emploi de durée indéterminée, 25 % de durée déterminée et 6 % effectue un stage. Environ 10 % n'ont pas (encore) trouvé de place de travail. Certains – la plupart par obligation – effectuent un séjour linguistique ou une première formation continue.

Par rapport aux résultats de l'enquête réalisée en juillet de la même année, il en ressort qu'environ 20 % des jeunes ont pu entre-temps décrocher un emploi fixe. La sensibilisation des collectivités publiques sur ce thème semble avoir eu des effets positifs, explique la SEC Suisse. Au terme de l'apprentissage 40 % n'ont trouvé qu'une solution provisoire. Ce n'est pas satisfaisant, estime Mario Fehr, président de la SEC Suisse et conseiller national. Les entreprises non formatrices en particulier, ont une responsabilité quant à l'engagement des jeunes au terme de leur apprentissage. Monsieur Fehr critique notamment le fait que de plus en plus d'entreprises engagent des employés de commerce dans le cadre d'un stage afin d'employer de la main d'œuvre bon marché. « Cela diminue la qualité de la formation de base et ouvre la porte au dumping salarial », relève le Président de la SEC Suisse.

Les différences salariales entre les hommes et les femmes au terme de l'apprentissage est préoccupante. La plupart des jeunes gagnent entre 3'500.- et 4'000.- francs par mois. Mais plus du double des jeunes hommes par rapport aux jeunes filles obtiennent un premier salaire compris entre 4'500.- et 5'000.- francs. « Cette différence démontre une nette discrimination si l'on sait que les connaissances et l'expérience acquises au cours de l'apprentissage sont identiques » indique Andrea Ruckstuhl, responsable Jeunesse de la SEC Suisse. Il y a encore un grand travail de sensibilisation à effectuer auprès des entreprises.

---

**Pour toute question complémentaire** Luc Python, secrétaire central pour la Suisse romande, tél. 079 355 45 89  
Mario Fehr, président de la SEC Suisse, tél. 079 734 54 39  
Andrea Ruckstuhl, responsable Jeunesse, tél. 079 631 45 42

---

Date 18 décembre 2009

---

Communiqués de presse [www.secsuisse.ch/presse](http://www.secsuisse.ch/presse)

---